

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Service aux entreprises	<b>No SD</b> SD-2023-3184
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement / Fonds local de solidarité	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b>		
<b>No LV :</b>	NE S'APPLIQUE PAS	
<b>DISTRICT(S) :</b>	00-Tous les districts	

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Service aux entreprises	<b>No SD</b> SD-2023-3184
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<u>Date</u> 2023-08-08	<u>No résolution</u> CM-20230808-728	<u>Objet</u> APPROBATION - CONTRAT DE PRÊT - MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le contrat de prêt à intervenir entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la Ville de Laval, pour la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2025;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2023-3167)		
<u>Date</u> 2020-04-07	<u>No résolution</u> CM-20200407-309	<u>Objet</u> PERMISSION - MORATOIRE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Stéphane Boyer		
et résolu à l'unanimité:		
de permettre aux citoyens corporatifs bénéficiant d'un financement via le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) avec Ville de Laval un moratoire de 3 mois en capital et intérêts à partir du 1er avril 2020 avec une possibilité de moratoire supplémentaire de 3 mois.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2020-1338)		
<u>Date</u> 2020-02-04	<u>No résolution</u> CM-20200204-115	<u>Objet</u> APPROBATION - AVENANT 2019-1 AU CONTRAT DE PRÊT - MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier APPUYÉ PAR : Éric Morasse		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver l'avenant 2019-1 au contrat de prêt à intervenir entre la ministre déléguée au Développement économique régional, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Laval visant à établir les obligations de la Ville en rapport avec la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et les modalités de remboursement;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2020-53)		
<u>Date</u> 2019-04-02	<u>No résolution</u> CM-20190402-260	<u>Objet</u> APPROBATION - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE - FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ
<u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati APPUYÉ PAR : Isabella Tassoni		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver la politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS).		
<b>ADOPTÉ</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Service aux entreprises	<b>No SD</b> SD-2023-3184
(SD-2019-710)		
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le Fonds local d'investissement (FLI) vise à stimuler l'entrepreneuriat local en favorisant l'accès aux capitaux pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale. Il est constitué d'une enveloppe de base de plus de 4 millions de dollars provenant du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et, associé au Fonds local de solidarité de la FTQ, permet aux entreprises de bénéficier d'une somme pouvant atteindre 250 000\$ principalement sous forme de prêt.</p> <p>Dans le cadre du nouveau Plan québécois en entrepreneuriat (PQE) 2022-2025 adopté le 30 mai 2022, un contrat de prêt et une nouvelle politique d'investissement nous ont été proposés par le MEIE afin de maintenir notre fonds d'investissement. Le contrat de prêt a déjà été adopté et nous vous déposons la Politique d'investissement afin de répondre aux exigences des nouvelles modalités de gestion et celles du Fonds de solidarité de la FTQ.</p> <p>Préalablement déposé et accepté par le MEIE, les gestionnaires du Fonds local de solidarité de la FTQ ainsi qu'auprès des membres du comité d'investissement conjoint, cette nouvelle politique vous est soumise pour adoption.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>Contrat de prêt FLI adopté (CM-20230808-728). Le service des affaires juridiques a révisé la politique.</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>À l'origine, le prêt initial du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, a été de 4 196 776\$. En date du 29 septembre 2023, 1 685 035\$ étaient investis dans des entreprises et 857 690\$ étaient provisionnés. En fonction du solde initial, des intérêts réalisés durant les 26 dernières années ainsi que des pertes assumées, le solde actuel s'élève à 6 394 281\$.</p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil municipal d'approuver la Politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement / Fonds local de solidarité;</p>		